

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 27 avril 2026**

Nombre de membres en exercice : **64**  
Nombre de présents : **55**  
Nombre de représentés : **7**  
Nombre d'absents : **2**

**L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, LE VINGT SEPT AVRIL** à 14 h 00, le Conseil Communautaire s'est réuni au siège, 1 rue Eliard Laude, à Le Port, en salle du Conseil Communautaire, après convocation légale, sous la présidence de **M. Emmanuel SERAPHIN, Président.**

**Secrétaire de séance :** M. Kévin DAIN

**OBJET**

**AFFAIRE N°2026\_093\_CC\_38**  
**Désignation d'un représentant au sein de**  
**l'Ile de La Réunion Tourisme (IRT)**

**Nombre de votants : 62**

**NOTA :**

Le Président certifie que :

- la convocation a été faite le :  
21 avril 2026

- date d'affichage et de publication de la liste  
des délibérations au plus tard le  
04/05/2026

**ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :**

M. Gabriel AUBERT - M. Cyrille MELCHIOR - M. Christophe DAMBREVILLE - Mme Karine AGATHE FILAIN - M. Cédric BOYER - Mme Audrey CESAR - M. Kévin DAIN - M. Jean Harry GADO - M. Sébastien GUYON - M. Ludovic LASAONE - Mme Alice MOREAU CLEMENTE - M. Irchad OMARJEE - Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR - M. Sergio PERFILLON - M. Guillaume PEROUX - Mme Annie PIGNOLET DUMONT - Mme Marina PONGERARD SINGAINY - Mme Nila RADAKICHENIN - M. Seeven RANGAMA-PETCHY - M. Eric RENE - M. Edie SOPHIE - Mme Jacqueline APAYA - Mme Vanessa Judikaelle BALENCOURT - M. Didier FOS - M. Karim JUHOOR - M. Lionel LEBEAU - Mme Lucette PALAS - Mme Marie Huguette VIDOT - M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Denise DELAVANNE - M. Olivier HOARAU - M. Evane Nil AYDOGARD - Mami BAMILI - M. Vincent RIVIERE - Mme Anaëlle DUFESTIN - Mme Aurélie NARAYANIN-RAMAYE - M. Mihidoiri ALI - Mme Bibi-Fatima ANLI - M. Jean-Paul BURKIC - Mme Isabelle ERUDEL - Mme Gertrude Marie Josée SEYCHELLES HOARAU - M. Salim NANA-IBRAHIM - Mme Pascaline CHEREAU-NEMAZINE - Mme Mireille MOREL-COIANIZ - Mme Marie-Bernadette MOUNIAMA-CUVELIER - M. Yann CRIGHTON - M. Philippe ROBERT - Mme Annick LE TOULLEC - M. Henry HIPPOLYTE - M. Jean-Claude ADOIS - Mme Jasmine BETON - M. Freddy BOYER - Mme Huguette BELLO - M. Daniel PAUSE - Mr Erick FONTAINE

**ÉTAIENT ABSENT(E)S :**

M. Thierry ROBERT - M. Jean Yves LANGENIER

**ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :**

Monsieur Dominique APAYA-GADABAYA procuration à Mme Annie PIGNOLET DUMONT - Mme Karine LEBON procuration à Mme Pascaline CHEREAU-NEMAZINE - Mme Manon VINCELOT procuration à M. Karim JUHOOR - Mme Vanessa MIRANVILLE procuration à M. Christophe DAMBREVILLE - M. Tristan FLORIAN procuration à Mme Audrey CESAR - Mme Virginie SALLE procuration à M. Yann CRIGHTON - Mme Eglantine VICTORINE procuration à M. Cyrille MELCHIOR

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 AVRIL 2026

### **AFFAIRE N°2026 093 CC 38 : DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT AU SEIN DE L'ILE DE LA RÉUNION TOURISME (IRT)**

#### **Le Président de séance expose :**

L'IRT est une association de type loi 1901 qui a pour objet principal de concourir au développement et à la promotion du secteur touristique de la « Destination Réunion ». Elle constitue l'outil institutionnel chargé de la politique touristique en matière de développement, d'aménagement et de promotion de La Réunion et exerce les compétences dévolues aux comités régionaux du tourisme et aux comités départementaux du tourisme.

L'IRT contribue à l'exécution de la politique du tourisme décidée par le Conseil Régional en concertation avec les partenaires institutionnels et les acteurs professionnels et réalise les missions qui lui sont dévolues dans la limite des orientations stratégiques définies par la Région Réunion :

- Mise en œuvre de campagnes de publicité et de promotion des marchés, de relations publiques et relations presse ;
- Étude touristique, observation, veille et tendances des marchés ; elle assure ainsi le suivi de l'observation touristique et, à ce titre, le portage de l'Observatoire Régional du Tourisme ;
- Structuration des filières touristiques prioritaires, ainsi que les moyens d'accompagnement (formation, accueil, etc...) ;
- Assistance à maîtrise d'ouvrage des collectivités territoriales en matière d'ingénierie touristique et accompagnement stratégique des projets touristiques publics et privés innovants ;
- Accompagnement des porteurs de projet et suivi de la qualité du ou des produits(s) (labels, etc. ...) ;
- Coordination et gestion des actions de développement touristique (promotion, investissement, ...) de la destination Réunion sur les marchés locaux, nationaux et internationaux ;
- Mise en œuvre d'actions, notamment dans le domaine des études, de la planification, de l'aménagement et de l'équipement, notamment des sites et itinéraires de pleine nature, des aides aux hébergements, assistances techniques à la commercialisation, ainsi que la formation professionnelle, en assure par ailleurs, le suivi des actions engagées ;
- Mise en œuvre, animation et gestion des outils e-tourisme et digitaux ;
- Information touristique on et off line par tous moyens de communication ;
- Conduite d'actions de commercialisation et vente de produits et services touristiques, dans le respect de la réglementation et des textes en vigueur.

L'IRT comprend des membres de droit et des membres associés. Seuls les membres de droit, qui sont au nombre de 48 au plus, ont voix délibérative.

Ainsi les communautés de communes ou d'agglomération sont membres de droit de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration selon les statuts de l'IRT (articles 6 et 11) et représentées par leur Président ou son représentant dûment habilité.

Conformément à l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation du (de la) représentant(e) à l'Île de la Réunion Tourisme. Cette décision sera consignée au procès-verbal de la séance.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
Où l'exposé du Président de séance,**

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À LA MAJORITÉ (PAR 8 ABSTENTION(S), 0 SANS PARTICIPATION, 0 CONTRE) DÉCIDE DE :**

**- DÉSIGNER M. Emmanuel SERAPHIN ou son représentant M. Eric RENE pour représenter le Territoire de l'Ouest au sein de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration de l'Île de La Réunion Tourisme.**

---

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le  
Le Président de séance  
Emmanuel SERAPHIN  
Président